

Les fausses notes de la "notation" des fonctionnaires de Bercy

La notation des fonctionnaires devait être la grande trouvaille du gouvernement pour « dynamiser » la fonction publique. Mais son application risque fort de provoquer une jacquerie au ministère des Finances.

Dans la seule Direction générale des impôts, on dénombre environ 4 000 mécontents déclarés sur 77 225 agents, soit trois fois plus que l'an dernier, selon la CGT. Ces râleurs ont osé contester officiellement la note qui leur a été attribuée au printemps. L'ampleur de la grogne est telle que l'Inspection des finances a été chargée d'un audit sur la mise en œuvre de cette réforme. Et Thierry Breton commence à se gratter les cheveux.

La lèche ou la dèche

Cette brillante réussite est le résultat d'un décret de 2002 visant à fouetter les ardeurs des fonctionnaires grâce à l'octroi d'une petite carotte. Trois notations sont possibles : maximale, intermédiaire ou basse, cette dernière étant pudiquement dénommée « pivot ». A chacune d'elles correspond un « capital mois » qui peut accélérer la promotion à l'ancienneté, de trois mois à... zéro, pour la note « pivot ».

Afin d'éviter une inflation de ces « cadeaux », le décret de 2002 fixe nationalement les quotas d'agents méritants : 20 % de

fonctionnaires peuvent prétendre à la note supérieure, 30 % devront se contenter de la note intermédiaire et les autres, soit la moitié, auront droit au bonnet d'âne. Du coup, la dis-

rateurs ont bien travaillé, et qui ne peut en récompenser que deux. C'est ingérable », explique un responsable du syndicat FO des Finances.

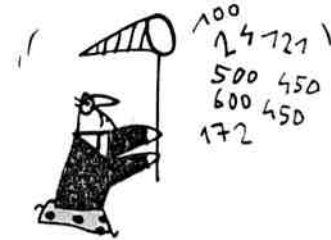
Classement sans suite

Autre mystère, la répartition des quotas de « capital mois » entre les directions départementales. « Les responsables se réunissent pour négocier. Les plus influents obtiennent davantage de récompenses à distribuer », accuse un représentant du Syndicat national unifié des impôts. Et « Le Canard » n'a pu obtenir le moindre éclaircissement sur les règles de partage.

Plus kafkaïen encore, certains agents pourtant bien notés n'obtiendront aucun avancement. Il s'agit de ceux dont la carrière est bloquée à un « échelon fixe », pour une durée qui ne peut être écourtée. A la Direction des impôts, jusqu'à 60 % des agents récompensés sont dans ce cas.

Conclusion : grâce à cette accumulation de raisons de râler, Breton a une bonne chance de mettre Bercy « en mouvement », comme il le souhaitait. Mais pas forcément dans le sens escompté.

J. C.



tribution de bons points tourne au casse-tête pour les chefferies.

Dans nombre de directions des Finances, les syndicats dénoncent ce qu'ils considèrent comme un système à la tête du client. A Colombes, par exemple, le responsable de deux cellules de la Direction des impôts a attribué des notes positives à tous les agents de la première et collé un zéro pointé à tous leurs collègues de l'autre service. « On l'ouvre peut-être trop », philosophe l'un des brimés. Et tous d'estimer que les fayots ont de l'avenir.

Les tyranneaux se frottent les mains, mais les chefs de service consciencieux sont gênés par cette limitation du nombre des bons points autorisés. Au Trésor, en particulier, les 57 275 agents travaillent pour la plupart au sein de petites entités. « Imaginez l'embarras du chef de service dont les cinq collabo-